

L'élevage français à l'horizon 2012. Quelles évolutions possibles après la réforme de la PAC ?

C. PERROT (1), A.-C. DOCKES (1), J.-C. GUESDON (1), B. MORHAIN (2), E. TCHAKERIAN (3)

(1) Institut de l'Élevage, 149 rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12, (2) Institut de l'Élevage 9 rue de la Vologne - 54520 Laxou, (3) Parc scientifique Agropolis - 34397 Montpellier Cedex 5.

RESUME - Dans le contexte qui résulte des accords de Luxembourg et des négociations OMC, nous avons conduit entre 2004 et 2006 une série de travaux de simulation, d'entretiens auprès des producteurs, de sondage et de projections démographiques. Ils permettent de dresser un panorama pour l'élevage français de ruminants à l'horizon 2012. Selon les scénarios en matière de baisse du prix du lait et selon les régions, la restructuration du secteur bovin laitier pourrait être plus ou moins rapide. L'élevage bovin allaitant bénéficie pour sa part d'un noyau dur de producteurs très stables et prêts à s'agrandir. Le maintien de la production est facile à envisager. En production d'ovins viande, malgré une conjoncture et des simulations favorables, la disparition des petites troupes et le manque de volonté d'agrandissement rendent la stabilité de la production peu probable. Pour chaque production, les régions les plus spécialisées devraient plus facilement maintenir leurs volumes.

The French livestock sector in 2012. Which evolutions after the CAP reform ?

C. PERROT, A.-C. DOCKES, B. MORHAIN, E. TCHAKERIAN, J.-C. GUESDON.

Institut de l'Élevage 149 rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12

SUMMARY - Within the CAP reform and the WTO negotiation context, we carried out a set of works between 2004 and 2006: qualitative and quantitative surveys, economic simulations, demographic projections. They allowed us to build an image of French livestock production in 2012. According to the milk price hypothesis and the regions, the decrease of the number of milk farms will be more or less rapid. The suckling sector beneficiates from a very stable group of motivated farmers and the level of production should be easily stable. In the sheep sector, in spite of favourable simulations and conjuncture, the loss of many small farms and the lack of will to increase the size of farms make the stability of the production very unlikely. In each production, the situation of the specialised areas is more favourable.

INTRODUCTION

La réforme de la PAC qui résulte de l'accord de Luxembourg de juin 2003 représente un nouveau changement de cap, notamment pour l'élevage laitier, même si elle s'inscrit dans une orientation générale déjà engagée avec les réformes successives de 1992 et de 1999. Avec la négociation OMC qu'elle était censée faciliter, cette réforme pourrait entraîner des évolutions importantes au niveau des exploitations, des marchés et des territoires concernés par l'élevage bovin ou ovin (lait ou viande). Ces impacts sont particulièrement difficiles à appréhender du fait de la dérégulation associée ou provoquée par cette nouvelle réforme, de ses applications variées et divergentes selon les pays, d'une plus grande liberté offerte aux producteurs dans le choix des productions et d'une ouverture croissante des marchés avec l'issue probable de la négociation OMC en cours. Bref, si les particularités et les enjeux à l'intérieur de chacune des filières animales sont suffisamment forts pour que l'analyse soit d'abord conduite à ce niveau (lait de vache, viandes bovine et ovine), on sent bien aussi toutes les interactions et toutes les concurrences que cette réforme pourra entraîner entre les différentes productions agricoles. C'est le sens des différents travaux conduits par l'Institut de l'Élevage depuis l'accord de Luxembourg. Quels que soient les secteurs de productions, ces travaux ont débuté par une analyse des projets des éleveurs à partir de simulations pour mesurer l'impact de la réforme et évaluer l'intérêt des changements de systèmes de production qu'elle pourrait induire, d'entretiens auprès d'éleveurs des Réseaux d'Élevage pour percevoir les stratégies des producteurs et de sondages représentatifs de la diversité de l'élevage dans l'Hexagone. Dans un second temps nous avons, à l'aide des enquêtes Structures du SCEES, analysé les évolutions en cours (départs / installations, agrandissement / extensification / intensification) et intégré ces éléments tendanciels qui gardent une place prépondérante, avec les projets des éleveurs, dans une projection de scénarios possibles à l'horizon 2012, ceci en termes de nombre d'élevages, de cheptels et de leur localisation dans l'Hexagone. En raison de l'horizon retenu (2012), on peut,

avec quelques vraisemblances, privilégier l'hypothèse d'un budget agricole préservé et ne pas anticiper sur le contexte tout à fait différent qui pourrait résulter de l'application, au-delà de cette date, de décisions prises suite aux discussions en cours (commerce international) ou prévues (budget européen).

1. UN SECTEUR EN CONTINUELLE ÉVOLUTION

L'élevage des ruminants est un secteur en continue évolution sous l'effet de déterminants multiples : politiques, économiques (prix), sociaux (aspiration des producteurs) et territoriaux (éventail des possibles des activités agricoles et non agricole, enjeu foncier). Les projections à moyen terme du nombre d'exploitations pratiquant l'élevage de ruminants, des surfaces fourragères et des cheptels correspondants continueront à s'inscrire largement dans des tendances très lourdes dictées par des facteurs notamment d'ordre démographique et structurel (la taille des exploitations reste un déterminant majeur). Le recul de l'élevage face aux cultures est constaté en France au niveau des surfaces depuis le début des années 1970, au niveau du cheptel depuis la fin des années 1970 entraînant par la suite une érosion des productions de viande bovine et ovine. Parallèlement s'est opérée une restructuration continue des exploitations concernées par ces productions. Après avoir estimé l'impact possible à moyen terme des éléments tendanciels, les modifications du contexte économique et réglementaire liées à la réforme de la PAC seront introduites pour tenter de cerner les évolutions les plus susceptibles d'être infléchies. Les deux principaux déterminants des évolutions (taille et situation démographique : âge x succession) ont été repris dans une démarche de modélisation afin de pouvoir projeter la situation de l'élevage à moyen terme (2012) à partir de l'état 2003 enregistré dans l'enquête Structures du SCEES. La probabilité de maintien d'une activité d'élevage en 2012 est estimée grâce à une régression logistique réalisée pour chaque secteur (élevages de bovins lait, viande, ovins lait, viande, chèvres, autres) à partir des caractéristiques de

chaque exploitation en 2003 et du comportement des éleveurs de même âge, même taille de l'atelier d'élevage, même zone et même système de production entre 2000 et 2003. La régression logistique est une méthode statistique non linéaire permettant d'explorer et de modéliser les relations entre une variable à expliquer qualitative (souvent à 2 modalités, événement/non événement, ici arrêt ou maintien de l'activité d'élevage) et des variables explicatives, ici également qualitatives ou mises en classe. La modélisation effectuée permet d'estimer la probabilité d'obtenir "l'événement" à partir des valeurs prises par les variables explicatives. Les reconversions les plus fréquentes sont modélisées dans un deuxième temps pour tenir compte de l'abandon de la production laitière pour une production de viande bovine ou de la décapitalisation précédant souvent une fin d'activité (passage des exploitations bovines à la catégorie des très petits élevages qui, bien qu'en très forte réduction, devrait toujours être en

partie "alimentée"). Les autres flux enregistrés sur la période 2000-2003 entre systèmes d'élevage sont bien moins importants et peuvent être négligés dans cette modélisation.

Les résultats de cette projection tendancielle figurent dans le tableau 1. Entre 2003 et 2012, le nombre d'élevages de ruminants diminuerait de 100 000 dont 40 000 très petits élevages, alors qu'il avait diminué de 300 000 entre 1988 et 2003 dont 100 000 très petits élevages. Le taux de diminution annuel global augmente légèrement à 4,75 % par an en raison de la poursuite d'une disparition accélérée des plus petits élevages, de l'ordre de 8 à 10 % par an pour les très petits élevages (moins de 5 vaches laitières et moins de 5 vaches allaitantes et moins de 10 chèvres et moins de 50 brebis viande, etc.). De façon plus générale, dans chaque type d'élevage (laitiers, allaitants, ovins, ...), les taux d'arrêt ou d'abandon de l'activité d'élevage diminuent fortement avec la taille initiale de l'élevage.

Tableau 1 : répartition des exploitations d'élevages de ruminants en fonction de l'orientation du système d'élevage

Nombre d'exploitations	1988	1988/2000 %/an	2000	2000/2003 %/an	2003	2003/2012 %/an	Elevages pérennes	
							Principaux flux entre catégories	
Très petits élevages	161 800	-5,0 %	86 200	-7,8 %	68 400	-10,2 %	17 400	+5 100 +3 400
Elevages de chèvres	10 400	-3,1 %	6 800	-5,1 %	6 100	-5,4 %	4 300	
Elevages de brebis laitières	6 400	-1,0 %	5 500	-1,9 %	5 300	-3,4 %	4 700	
Elevages de vaches laitières	229 300	-5,4 %	117 700	-3,4 %	106 800	-3,8 %	86 000	-
Elevages de vaches allaitantes	132 200	-2,2 %	101 700	-3,2 %	91 600	-2,8 %	68 900	+5 400 -3 400
Elevages de brebis viande	18 600	-3,1 %	12 600	-2,1 %	11 900	-2,9 %	9 100	
Elevages de bovins sans vaches	20 500	-7,6 %	8 000	-6,2 %	6 600	-8,4 %	3 000	
Polyélevages complexes	24 700	-8,0 %	9 800	-4,6 %	7 900	-3,9 %	5 500	
Total élevages de ruminants	603 900	-4,5 %	348 400	-4,5 %	304 600	-4,7 %	197 600	

Source : Agreste Enquêtes Structures - Traitement Institut de l'Elevage

Les mouvements les plus importants sont toujours enregistrés au sein des élevages de chèvres puis au sein des élevages de vaches laitières. Ces deux secteurs seraient désormais rejoints par le troisième secteur laitier, celui des élevages de brebis laitières. Les deux secteurs viande (élevages de vaches allaitantes ou de brebis viande et caractérisés en tant que tels) seraient désormais, plus nettement que par le passé, les plus stables. Les évolutions engagées sont donc *a priori* loin d'être terminées notamment la disparition rapide des petits élevages encore nombreux qui pèsent beaucoup dans les projections en nombre d'exploitations. Les nouvelles contraintes liées à la conditionnalité des aides ou plus largement aux rappels à l'ordre qu'elle occasionne en matière de réglementation sanitaire et d'exigences de traçabilité devraient même constituer un frein supplémentaire au maintien d'une production secondaire voire marginale en complément d'activité (agricole ou non) ou de retraite.

Tableau 2 : Arrêts d'exploitation et abandons des ateliers d'élevage entre 2003 et 2012

catégorie	% de detenteurs susceptibles d'arrêter	% du cheptel detenu	Croissance nécessaire des exploitations pérennes pour maintenir le cheptel
Tous ruminants (UGB)	35 %	16 %	20 %
Engraissement jeunes bovins	15 %	13 %	14 %
Vaches allaitantes	29 %	17 %	20 %
Brebis laitières	29 %	21 %	27 %
Vaches laitières	31 %	21 %	27 %
Brebis viande	50 %	25 %	33 %
Chèvres	45 %	29 %	42 %

Source : Agreste Enquête Structures - Traitement Institut de l'Elevage

Globalement, les 100 000 élevages qui pourraient disparaître entre 2003 et 2012 (soit un éleveur sur trois) détenaient en 2003 16 % des UGB (ruminants). Le maintien du cheptel supposerait donc une croissance des exploitations pérennes de 20 % (en UGB) en 9 ans.

Ces simulations permettent de hiérarchiser les zones et les catégories de cheptel (tableau 2) en termes de mobilité, de restructuration et de perspectives d'évolution.

2. SCENARIOS D'EVOLUTION POUR LE SECTEUR LAITIER

Pour le secteur laitier, 2 scénarios ont été développés pour étudier les effets possibles de la réforme de la PAC en 2003 (Institut de l'Elevage, 2004). La variable clé en est le prix du lait, signal d'un marché désormais nettement moins régulé, auquel le découplage offre la possibilité de réagir plus radicalement (au moins pour certaines exploitations).

Le scénario tendanciel serait peu perturbé par une baisse modérée du prix du lait, de l'ordre de 10 %, qui permettrait de préserver la "recette" laitière (aide directe laitière incluse). Il verrait se poursuivre une restructuration sensiblement plus lente en France qu'ailleurs en Europe avec de faibles augmentations de référence pour les exploitations pérennes, inférieures à leurs souhaits, en particulier dans les bassins les plus denses. Seront-elles suffisantes pour poursuivre la modernisation et les mises aux normes des bâtiments et équipements ? La poursuite de la divergence des "modèles" laitiers français et européens du Nord, très forte dans ce scénario, est-elle porteuse de risques en cas de retournement de la conjoncture ?

Avec une baisse du prix du lait plus conséquente, de l'ordre de 20 %, hypothèse que beaucoup d'éleveurs redoutent mais

jugent probable, la diminution du nombre d'éleveurs serait plus rapide. Les perspectives de croissance pour les exploitations laitières pérennes seraient d'autant plus fortes qu'elles seraient situées dans des zones d'ores et déjà à faible dynamique laitière (zones de polyculture-élevage à faible densité laitière, par exemple du Centre ou de Poitou-Charentes mais aussi zone plus dense des coteaux secs du Sud-Ouest) ou qui pourraient le devenir en raison des possibilités de reconversion agricole plus faciles (zones de polyculture-élevage à contraintes herbagères de l'Est de la France ou zones mixtes lait-viande du Massif Central).

Dans ce scénario bas à 61 000 exploitations laitières, on le voit, une réaffectation des droits à produire très liée au foncier conduirait à des inégalités croissantes entre producteurs des différentes régions françaises, un peu à l'image des évolutions divergentes des structures au sein de l'Europe, entre l'Europe du Nord et la France par exemple. Les régions les plus restructurées et à faible dynamique laitière devraient pour maintenir la production régionale au niveau du quota actuel (mais est-ce le souhait des filières ?) réinvestir pour augmenter les capacités de production dans les exploitations pérennes. Parallèlement, les régions à plus petites structures, mais à forte densité de producteurs, de vaches, de transformateurs... disposeront de marges de manœuvre plus faibles pour améliorer leur compétitivité par une indispensable augmentation de la productivité du travail. Par un sous-emploi des capacités de production supplémentaires existantes ici (qui permettraient de produire du lait au coût marginal) et la nécessité de réinvestir ailleurs (de 4 à 5000 euros par vache), on serait alors loin d'une solution optimale pour le coût de production de la ferme France et sa compétitivité, dans un scénario où la concurrence intra européenne ou internationale serait vive.

3. UNE POSSIBLE STABILITE DU CHEPTTEL BOVIN ALLAITANT

Avec 29 % des détenteurs de vaches allaitantes (pour 17 % des vaches) susceptibles d'arrêter cette production d'ici 2012, l'élevage allaitant figure parmi les plus stables. Ces taux sont d'ailleurs bien moins élevés dans le bassin allaitant traditionnel (zones herbagères du Nord Massif Central et Auvergne) qui combine une situation démographique plus favorable (16 % des vaches détenues par des éleveurs de plus de 50 ans sans successeur contre 19 % au plan national) et moins d'alternatives agricoles. Zone par zone, l'effort de croissance nécessaire au maintien du nombre de vaches allaitantes régionales, qui peut être perçu comme un objectif de maintien d'activités économiques et bénéfiques pour l'environnement, a été confrontée aux croissances de cheptel réellement observées sur un échantillon constant d'exploitations de l'enquête Structures entre 1988 et 1997 et aux souhaits de croissance "idéale" recueillis dans le sondage auprès de 700 éleveurs allaitants (sondage BVA-Institut de l'Élevage réalisé en juillet 2005). D'après ce sondage, les éleveurs expriment des projets qui leur permettraient de poursuivre leurs évolutions passées. Ces souhaits de croissance "idéale" ont été recueillis en proposant comme contexte futur l'application française de la réforme de 2003 (notamment le recouplage de la PMTVA) et le maintien du prix des animaux vendus. Les perspectives d'évolution sont différentes avec des prix en baisse, mais bon nombre d'éleveurs refusent de se projeter dans cette hypothèse.

Ces différentes comparaisons confirment la possibilité d'une quasi-stabilité du nombre de vaches allaitantes avec :

- une offre qui pourrait cependant s'avérer limitante dans le bassin allaitant par rapport aux projets d'évolution, en particulier en Auvergne où les exploitations ne disposent pas

de l'avance structurelle constatée dans la zone herbagère charolais limousin,

- une restructuration plus importante en zone de polyculture-élevage et dans l'Ouest avec des exploitations moins spécialisées,

- une implantation plus (Lorraine) ou moins (Normandie) facile d'une production allaitante herbagère dans les zones herbagères de tradition laitière. La proportion de vaches non primées, plus forte, ne facilite pas cette implantation,

- une stabilisation improbable du cheptel dans le Bassin aquitain dans lequel le nombre de vaches allaitantes devrait continuer à reculer.

Autour de ce scénario central de quasi-maintien du cheptel allaitant national grâce à une incitation à produire qui semble maintenue pour la grande majorité des éleveurs et à un recouplage de la PMTVA qui bloque ou freine les stratégies de repli, quelques variantes parfois défavorables peuvent être envisagées. Mais le secteur bovin allaitant français possède un atout de poids : un "noyau dur" d'environ 60 000 exploitations avec une pérennité relativement assurée à l'horizon 2012, qui dispose aujourd'hui des 3/4 du cheptel (50 vaches en moyenne) et des surfaces qui y sont consacrées. Leur croissance enregistrée dans le passé peut être prolongée : les éleveurs concernés en expriment le besoin et leur capacité. Cet ensemble d'exploitations pérennes pourra lui-même être enrichi d'éleveurs laitiers en conversion de systèmes et au final le cheptel allaitant français peut facilement viser la stabilité. Si les moyens mis en oeuvre pour restructurer/installer/moderniser ont porté leurs fruits et représenté un atout majeur pour l'avenir, il n'en demeure pas moins que les situations régionales divergent, et que cet avenir est conditionné au maintien des trois éléments qui ont participé à ce sauvetage du troupeau allaitant ces dernières années : les prix, les soutiens publics et la productivité du travail elle-même fortement corrélée à la restructuration.

4. L'ENGRAISSEMENT DE JEUNES BOVINS : DES INCERTITUDES LIEES A LA DIVERSITE DES PRODUCTEURS

L'activité d'engraissement est avec la production laitière la plus concernée par la réforme de 2003. Les choix français pour l'implémentation du découplage ont en effet préféré maintenir une incitation à produire pour les secteurs (vaches allaitantes et ovins) dans lesquels une possible déprise aurait eu des conséquences environnementales et territoriales très négatives. Quels sont les risques encourus par ces choix pour l'activité d'engraissement ?

Cette production est présente dans des exploitations aux caractéristiques démographiques et structurelles favorables qui seront donc fréquemment pérennes. Son évolution dépend donc surtout, plus que dans les autres secteurs, du comportement des producteurs en place aujourd'hui. Ce secteur est marqué par une forte diversité de producteurs et une certaine atomisation de la production. Une estimation récemment réalisée à partir de la Base de Données Nationale d'Identification des bovins montre que 33 000 exploitations concourent à la production de 900 000 jeunes bovins (en 2004) dont 285 000 à partir de broutards achetés, le reste étant produit à partir de veaux ou broutards nés sur les exploitations dans lesquelles ils sont engraisés. Les naisseurs-engraisseurs sont plus homogènes, notamment en dimension d'ateliers et représentent le pôle de stabilité du secteur tant dans un passé récent que dans un proche avenir. En effet bien que la PSBM et 60 % de la PAB soient découplés pour tous, le raisonnement économique semble devoir être différent entre un producteur qui a l'habitude de "finir" les animaux qu'il fait naître (le plus souvent mâles

et femelles) et un autre qui achète tous les ans des animaux maigres. Si l'on se place dans l'hypothèse centrale d'un maintien des prix, pour les naisseurs-engraisseurs, le découplage pourrait n'être que "formel". En l'absence de baisse de prix, le revenu est préservé toutes choses égales par ailleurs puisque les primes ne disparaissent pas ; elles sont versées différemment. Il n'y a donc pas de pression forte obligeant à chercher une réorientation du système d'élevage en vendant plus tôt et sans l'engraisser un animal que l'on a fait naître. Au contraire, pour une production basée sur l'achat de broutards qui donnait jusqu'à présent lieu au versement de PSBM, le découplage est beaucoup plus "visible", puisqu'il modifie totalement l'espérance de gain sur l'achat d'un broutard. Certes le revenu, toutes choses égales par ailleurs, n'est pas non plus modifié si les achats se poursuivent. Mais vu le niveau des marges hors primes, la tentation de ne pas acheter un animal jugé cher par les acheteurs français en prenant un risque de production et de marché pourrait être nettement plus forte. D'après les données recueillies lors du sondage réalisé chez les engraisseurs spécialisés, le bilan pourrait cependant resté limité en termes de baisse de production tout en confirmant une forte mobilité pour ces systèmes d'exploitations. Lorsque l'on cumule les intentions d'arrêts (40 % des exploitations), de croissance (une exploitation sur 3) et de décroissance, le nombre total de jeunes bovins produits pourrait ne baisser que de 6 %. En effet, les arrêts concernent plutôt des petits ateliers alors qu'1/3 des éleveurs sondés a des projets de croissance importante quoique ne dépassant qu'exceptionnellement 200 têtes pour l'atelier final. Si les éléments disponibles aujourd'hui ne permettent pas de prévoir une baisse significative de la production, les analyses ultérieures devront suivre l'évolution des 3 catégories de producteurs. Les naisseurs engraisseurs allaitants continueront-ils à privilégier l'agrandissement et leur système d'élevage ? Les projets (notamment d'investissement) évoqués par une minorité d'engraisseurs spécialisés seront-ils réalisés ? Les éleveurs laitiers abandonneront-ils les achats de broutards ou l'engraissement de leurs veaux si des accroissements de production laitière sont possibles ?

5. OVINS VIANDE : DES TENDANCES LOURDES JOUENT CONTRE LA STABILISATION DU CHEPTTEL

Avec 50 % des détenteurs (pour 25 % des brebis) susceptibles d'arrêter cette production d'ici 2012, l'élevage ovin fait partie des secteurs où la restructuration pourrait s'avérer périlleuse pour la filière et le volume de production. La répartition du cheptel ovin dans des exploitations très diverses, au sein desquelles cette production tient assez souvent une place minoritaire et sa moindre concentration, apparaissent aujourd'hui plutôt comme des facteurs de fragilité. Les grands élevages ovins appartiennent aux groupes d'exploitations d'élevage les plus stables mais pèsent insuffisamment pour contrecarrer l'effondrement des petites troupes de complément (d'activité agricole ou extérieure) dont le mouvement n'est pas arrivé à son terme (-74 % prévisible entre 2003 et 2012). Les arrêts d'ateliers ou d'exploitations pourraient "libérer" 1 200 000 brebis (25 % du cheptel national). Le premier raisonnement possible pour évaluer le solde net possible à l'horizon 2012

consiste à prolonger les tendances sur deux points. Un taux de couverture des départs par des créations d'ateliers d'un tiers, comme par le passé, supposerait que par exemple 2 000 ateliers de 200 brebis (400 000 têtes) soient créés entre 2003 et 2012, soit dans des exploitations existantes (céréalières notamment), soit dans le cadre d'installations, souvent hors cadre familial, qui choisissent cette production moins exigeante en capital. Ce premier élément tendanciel est favorable au maintien du cheptel ovin. Ce n'est pas le cas pour le comportement des exploitations ovines "pérennes". Entre 2000 et 2003, non seulement celles-ci n'ont pas compensé les départs mais elles ont elles-mêmes globalement perdu 30 000 brebis ; la croissance des unes ne compensant pas tout à fait la décroissance des autres. Si l'on en reste à cet équilibre à l'avenir, le solde resterait donc de -800 000 brebis entre 2003 et 2012 soit la poursuite directe du rythme de repli observé de 1988 à 2003 (-2 % par an). Pour dessiner un scénario plus optimiste, c'est sur l'évolution possible des exploitations en place qu'il faut s'interroger, l'hypothèse tendancielle de créations retenue pouvant déjà nécessiter une politique volontariste d'accompagnement. La production ovine est rarement en position de force par rapport aux autres usages possibles de la terre (agricoles ou non). Est-il possible de contourner ce problème foncier ? Existe-t-il des contextes dans lesquels une croissance rentable du cheptel pourrait être basée sur une alimentation en partie achetée ou produite sur des surfaces précédemment destinées à d'autres productions, notamment végétales ? Les simulations microéconomiques réalisées montrent que les choix français en matière de découplage renforce encore l'intérêt de ce type d'atelier en exploitations céréalières. Mais sera-ce suffisant ?

Les pistes étudiées actuellement pour améliorer la productivité du travail en élevage ovin sont nombreuses : bergeries plus fonctionnelles (couloirs d'alimentation et de circulation, espaces spécialisés pour les mises bas ou l'allaitement), parcs complets de contention, équipements permettant une mécanisation voire une automatisation de l'alimentation (dérouleuses pailleuses, distributeurs de concentré...). Leur mise en œuvre est indispensable notamment pour éviter que les diminutions de main d'œuvre (familiale) se traduisent par des baisses de cheptel ce qui est souvent le cas aujourd'hui.

CONCLUSION

A l'issue de ces travaux, il nous semble que les filières bovines et ovines françaises disposent d'atouts en termes d'éleveurs et de capacité à produire pour affronter les nouveaux défis qui s'annoncent. Si un repli est à redouter dans les secteurs ovins et engraissement de bovins, ce n'est pas le cas des secteurs laitier ou bovins allaitants. Les "noyaux durs" d'éleveurs en place, par leur dynamisme et par les garanties qu'ils apportent en termes de qualité/compétitivité et de réponses aux attentes sociétales, peuvent représenter le modèle agricole français si ce n'est européen d'après "Luxembourg et Doha".

Institut de l'Élevage, 2004. Réforme de la PAC et production laitière : scénarios d'évolution à l'horizon 2010-2012. Dossier Economie de l'Élevage, 340,70p.

Institut de l'Élevage, 2006. L'élevage français à l'horizon 2012. Quelles évolutions après la réforme de la PAC ? Dossier Economie de l'Élevage, 353, 82p.